

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 28 JUIN 2017**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des conférences du village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.
Présents :	56	
Absents(s)représenté(s) :	3	
Absent(s) excusé(s) :	18	
Pouvoirs :	7	
Votants :	63	

Présents

Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFAX, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Guy MICHAUD, Christian GENDRE, Pierre CHASSANG, Bernard COUDY, Louis NAVECH, Richard BONAL, Serge TALAMANDIER, Joël BRUN, Louis PÉCHAUD, Michel AMARGER, Jean-Paul RESCHE, Jean-Marie MEZANGE, Céline CHARRIAUD, Jeanine RICHARD, Bernard MAURY, Thierry ANGLADE, Joël LABORIE, Annie ANDRIEUX, Louis GALTIER, Philippe ÉCHALIER, Jean-Louis BERGER, Gérard DELPY, Pierre JARLIER, Martine GUIBERT, Sylvie CHADEL, Marguerite TARRISSON, Jean-Pierre BERTHET, Mireille VICARD, Hélène FLORIS GRECO, Claudette BRUGEROLLE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Jacques MONLOUBOU, Michel DURIEL, Bernard REMISE, Olivier REVERSAT, Gilbert CHEVALIER, Éric GOMESSE, Nadine DUFOUR, Marie-Claire TOURRETTE, Bruno PARAN, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Laurent JULIEN, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER, Gérard SALAT.

Titulaires absents et excusés

Michel ROUFFIAC, André ANGELVY, Patricia ROCHÈS, Pascal POUDEVIGNE, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Robert BOUDON, Jean-Pierre ESTAMPE, Vital GENDRE, Pierre SÉGUI, Jean-Luc FAURE, Jonathan LAROUSSINIE, Nicolas CUSSAC, Jean-Victor PECOUL, Jean-Paul BLANQUET, Bernadette ANTONY, Véronique TALON, Bernard CHAMBARON.

Pouvoirs

Gérard BONIFACIE donne pouvoir à Pierre CHASSANG
René PÉLISSIER donne pouvoir à Louis GALTIER
Michel SEYT donne pouvoir à Pierre JARLIER
Philippe DELORT donne pouvoir à Jean-Pierre BERTHET
Erick CHASTANG donne pouvoir à Marguerite TARRISSON
Marie-Pierre DEVAUX donne pouvoir à Claudette BRUGEROLLE
Hervé CARTAYRADE donne pouvoir à Christiane MEYRONEINC

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2017

↓ **APPROUVE** le compte-rendu du conseil communautaire du jeudi 13 avril 2017

POUR : 63 VOIX

Monsieur Jean-Marc BOUDOU apporte la rectification suivante concernant le rapport sur les adhésions et cotisations aux organismes extérieurs d'intérêt communautaire pour l'année 2017, à savoir : Communes forestières du Cantal et non Communes forestières Auvergne Limousin ;

APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON 2017/2022

↓ **APPROUVE** le Contrat Territorial Alagnon 2017/2022 dans sa globalité ;

↓ **S'ENGAGE** dans le programme d'actions qui concerne Saint-Flour Communauté ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial Alagnon 2017/2022 ;

- ↓ **S'ENGAGE** à inscrire aux budgets de Saint-Flour Communauté les montants nécessaires à la réalisation du programme ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 63 VOIX

Gérard DELPY quitte la séance.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF « PASS ACTIV'JEUNES » A L'ECHELLE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

- ↓ **APPROUVE** la mise en place du nouveau dispositif en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, dénommé « Pass Activ'jeunes » ;
 - ↓ **ATTRIBUE** une participation financière d'un montant maximal de 12 350 euros à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ladite participation financière à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour en deux versements ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette subvention.
- POUR : 62 VOIX

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (O.M.J.S.) DE SAINT-FLOUR - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2017

- ↓ **APPROUVE** le projet de convention de partenariat à intervenir avec l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour telle qu'annexée à la délibération ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
 - ↓ **ATTRIBUE** une subvention de 74 200 euros à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour ;
 - ↓ **DIT** que les crédits de fonctionnement sont inscrits au budget primitif 2017, à l'article 6574 ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ladite subvention à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette subvention.
- POUR : 62 VOIX

APPEL A PROJETS « ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE » - ANIMATION ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORTS RELATIFS AUX ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- ↓ **VERSE** aux associations partenaires ci-dessous une participation, en 2017, de Saint-Flour Communauté au titre des frais de transports selon le détail annexé à la délibération sur la base des modalités de prise en charge des transports existants en 2016, par territoire :
 - Association d'animation « Entre Bès et Truyère »,
 - Association « Les enfants en Aubrac »,
 - Association ADMR « Les petits Caldauguès »,
 - Association Familles rurales du Pays de Pierrefort,
 - Association Base de loisirs Garabit/Mallet,
 - Association « les ptits filous » et
 - L'O.M.J.S de Saint Flour ;
 - ↓ **DIT** qu'une réflexion sera engagée, en 2018, afin d'harmoniser ce dispositif à l'échelle de Saint-Flour Communauté ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de ces dites subventions.
- POUR : 62 VOIX

REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BESSERETTE - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MODIFICATIF

- ↓ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel modificatif pour la réhabilitation du bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Besserette, ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, Mission SPS	55 762.50 €	Fonds de financement de la transition énergétique	281 400 €
Travaux	578 450 €	Région Contrat Ambition	90 000 €
Assurance dommage ouvrage	9 479 €	FSIL Contrat de ruralité	108 950 €
Frais de dossier	3 000 €	Ressources propres	166 341.50 €
TOTAL H.T.	646 691.50 €	TOTAL H.T.	646 691.50

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération auprès de l'État (FSIL Contrat de Ruralité), du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts (Fonds de financement de la transition énergétique) ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUEL AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR - ADOPTION DE L'AVENANT

- ↓ **ADOpte** le projet d'avenant à la convention de partenariat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y tenant.

POUR : 62 VOIX

MICRO-CRECHE DE PIERREFORT - BUDGET PREVISIONNEL 2017 ET AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DU CANTAL FAMILLES RURALES

- ↓ **APPROUVE** le budget prévisionnel de fonctionnement de la micro-crèche à Pierrefort, pour l'année 2017, d'un montant de 136 410 € ;
- ↓ **APPROUVE** l'avenant à la convention avec la Fédération Familles Rurales du Cantal ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une participation d'un montant de 34 780 € à la Fédération Départementale du Cantal Familles Rurales pour l'année 2017.

POUR : 62 VOIX

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 2017 - REPARTITION DEROGATOIRE

- ↓ **RETIENT** l'hypothèse 2 dite répartition dérogatoire 1 « à la majorité des 2/3 », qui permet, pour le reversement, de fixer librement le montant à répartir entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres mais sans avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % du droit commun d'une part, et entre les communes membres d'autre part selon les critères suivant :
 - Revenu par habitant : 25 %
 - Potentiel financier par habitant : 75 %

- ↓ **REPARTIT** le prélèvement et le reversement du FPIC 2017 comme suit :

1- Entre l'ensemble intercommunal et ses communes membres :

	Prélèvement dérogatoire libre	Reversement dérogatoire libre	Solde FPIC
Part EPCI	0 €	376 872 €	376 872 €
Part communes membres	0 €	404 273 €	404 273 €
TOTAL	0 €	781 145 €	781 145 €

2- Entre les communes membres :

ALLEUZE	3 245 €
ANDELAT	7 036 €
ANGLARDS DE ST FLOUR	5 827 €
ANTERRIEUX	2 419 €
BREZONS	5 123 €
CEZENS	4 682 €
CHALIERS	2 434 €
CHAUDS AIGUES	16 051 €
CLAVIERES	3 800 €
COLTINES	11 026 €
COREN	6 385 €
CUSSAC	2 537 €
DEUX VERGES	1 188 €
ESPINASSE	-
FRIDEFONT	-
GOURDIEGES	759 €
JABRUN	4 329 €

LACAPELLE BARRES	1 245 €
LASTIC	2 535 €
LIEUTADES	3 430 €
LORCIERES	4 140 €
VAL D'ARCOMIE	18 214 €
MALBO	2 774 €
MAURINES	2 691 €
MENTIERES	1 648 €
MONTCHAMP	2 952 €
NARNHAC	1 654 €
NEUVEGLISE SUR TRUYERE	31 430 €
PAULHAC	7 865 €
PAULHENC	4 706 €
PIERREFORT	16 063 €
REZENTIERES	1 453 €
ROFFIAC	10 194 €
RUYNES EN MARGERIDE	9 790 €
SAINT FLOUR	89 035 €
SAINT GEORGES	18 491 €
SAINTE MARIE	1 822 €
SAINT MARTIAL	1 146 €
SAINT MARTIN SOUS VIGOUROUX	5 721 €
SAINT REMY DE CHAUDSE AIGUES	3 391 €
SAINT URCIZE	12 829 €
SOULAGES	1 545 €
TALIZAT	7 826 €
TANAVELLE	4 818 €
TERNES	10 251 €
TIVIERS	2 528 €
TRINITAT	1 599 €
USSEL	11 472 €
VABRES	3 807 €
VALUEJOLS	11 153 €
VEDRINES SAINT LOUP	2 891 €
VIEILLESPESE	5 307 €
VILLEDIEU	9 016 €
	404 273 €

POUR : 61 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Bernard COUDY)

CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE DIFFUSION ARTISTIQUE INTERCOMMUNAL – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE MONSIEUR LE RECEVEUR

- ✚ **DECLARE** que les comptes de gestion du CEDA dressés, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

POUR : 62VOIX

CENTRE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL INTERCOMMUNAL - PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

- ✚ **PREND** connaissance de la présentation du compte administratif 2016 ;
- ✚ **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relative aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- ✚ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

↓ **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés 2015	- €	41 071.28 €	15 727.64 €		- €	41 071.28 €
Opérations de l'exercice	504 327.34 €	521 921.06 €	7 121.14 €	40 323.48 €	511 448.48 €	562 244.54 €
TOTAUX (1)	504 327.34 €	562 992.34 €	22 848.78 €	40 323.48 €	527 176.12 €	603 315.82 €
Résultats de clôture		58 665.00 €	15 727.64 €			58 665.00 €
Restes à réaliser (2)	- €	- €	- €	- €	- €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	504 327.34 €	562 992.34 €	22 848.78 €	40 323.48 €	527 176.12 €	603 315.82 €
RESULTATS DEFINITIFS		58 665.00 €		17 474.70 €		76 139.70 €

↓ **PREND ACTE** que les excédents seront intégrés dans les comptes de la communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride, et par substitution dans les comptes de Saint-Flour Communauté, créée à compter du 1er janvier 2017 ;

↓ **ADOpte** le compte administratif 2016.

POUR : 62 VOIX

BUDGET ANNEXE 2017 « DOMAINE NORDIQUE » - DECISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Budget annexe domaine nordique Reprise de l'excédent n-1- régularisation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
c/1068 excédents de fonctionnement capitalisés				52 659.32 €
c/2188-101 Installations, matériel et outillages		52 659.32 €		
c/001		2 499.32 €		
c/2188-101 Installations, matériel et outillages	2 499.32 €			

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 62 VOIX

BUDGET ANNEXE 2017 « COLLECTE DES ORDURES MENAGERES » - DECISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Collecte des OM régularisation résultat reporté	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
C/001 résultat reporté	24 939.15 €			
C/001 résultat reporté			24 939.15 €	

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 62 VOIX

BUDGET REGIE SPANC/ANC TRAITEMENT DES BOUES - DECISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

Spanc régularisation déficit de fonctionnement 2016 des 4 communautés de communes	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
C/002 déficit de fonctionnement reporté		+ 589.59 €		
R c/706121				+ 589.59 €
D/458201-922		+ 100 €		
R/458101-922				+100 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants

POUR : 62 VOIX

BUDGET PRIMITIF 2017 - PROPOSITION D'ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

- ↓ **ADMET** en non-valeur les titres de recettes pour les montants détaillés ci-dessous :
 - Budget annexe collecte des Ordures ménagères : 150 € année 2014 effacement de dette
- POUR : 62 VOIX

INDEMNITES DE FONCTION POUR TOUT CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SIEGEANT EN BUREAU EXECUTIF ET REPRESENTANT UNE COMMUNE NOUVELLE

Ce rapport est ajourné

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL - MODIFICATION STATUTAIRE

- ↓ **APPROUVE** la suppression de l'article 6 des statuts du SYTEC fixant la composition du bureau et le nombre de Vice-présidents du SYTEC ;
 - ↓ **APPROUVE** la modification statutaire proposée.
- POUR : 62 VOIX

CARTE COMMUNALE DE NEUVEGLISE SUR TRUYERE - APPROBATION DE LA REVISION N°2

- ↓ **APPROUVE** la révision n°2 de la carte communale de Neuvéglise en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur.
- POUR : 62 VOIX

CARTE COMMUNALE DE NEUVEGLISE SUR TRUYERE - PRESCRIPTION DE LA REVISION N°3

- ↓ **PRESCRIT** la révision n°3 de la carte communale de Neuvéglise ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter la présente délibération et à signer toutes pièces à cet effet.
- POUR : 62 VOIX

OPERATION COLLECTIVE AU TITRE DU FISAC - COMITE DE PILOTAGE : DESIGNATION DE REPRESENTANTS

- ↓ **DESIGNE** Pierre JARLIER ou son représentant Jean-Jacques MONLOUBOU et Louis GALTIER ou son représentant Michel SEYT pour représenter Saint-Flour Communauté au comité de pilotage FISAC.
- POUR : 62 VOIX

EXTENSION DE L'ATELIER TECHNOLOGIQUE AGROALIMENTAIRE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel modifié du projet d'extension de l'atelier technologique agroalimentaire de Volzac, tel que proposé ci-dessous :

Dépenses	H.T.	Recettes	H.T.
Travaux		. Région	280 000 €
Honoraires et frais annexes	800 000 €	. Conseil Départemental	150 000 €
		. Etat (FSIL)	160 000 €
		Autofinancement	210 000 €
	800 000 €		800 000 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les aides publiques auprès de l'Etat au titre du FSIL, de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du « Contrat Ambition Région » et du Conseil départemental du Cantal, au titre du « Contrat Cantal Développement ».
- POUR : 62 VOIX

PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS

- ↓ **APPROUVE** les propositions d'interventions proposées dans le cadre du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020 ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour conventionner avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la délibération.
- POUR : 62 VOIX

PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL 2017-2020 - SOUTIEN À LA CERTIFICATION AOP/AOC LENTILLE BLONDE DE SAINT-FOUR

- ↓ **ATTRIBUE** un cofinancement de 11 000 €, en application de la fiche action 2.5 du programme d'intervention agricole et rural 2017-2020 et conformément à la fiche action 4 du programme LEADER, en soutien au projet d'obtention d'AOP « Lentille Blonde de Saint-Flour » porté par l'AILB ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 62 VOIX

ACHAT D'ELECTRICITE ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGÉTIQUE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES : APPROBATION DE LA CONVENTION

- ↓ **ADHERE** au groupement de commandes pour :
 - l'acheminement et la fourniture d'électricité ;
 - la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;
- ↓ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Président pour le compte de la communauté de communes dès notification de la délibération au membre pilote du département ;
- ↓ **PREND ACTE** que le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) situé 66, avenue de la République à Aurillac, en tant que membre pilote du groupement demeure l'interlocuteur privilégié de la communauté de communes pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- ↓ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de Saint-Flour Communauté et ce sans distinction de procédures ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;
- ↓ **S'ENGAGE** à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- ↓ **HABILITE** le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Saint-Flour Communauté.

POUR : 62 VOIX

FOURNITURE DE CARBURANT SUR L'ANTENNE TERRITORIALE DE SAINT FLOUR - ACCORD CADRE

- ↓ **APPROUVE** l'accord-cadre à conclure avec les fournisseurs SARL Auvergne Carburants, Sas Energie Sanfloraine, Orceyre Stéphane et SAS LAURENT/BIGMAT pour la fourniture de carburants ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces constitutives de l'accord-cadre.

POUR : 62 VOIX

CENTRE DES SERVICES ET DU TELETRAVAIL A PIERREFORT : APPROBATION DES AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

- ↓ **APPROUVE** les avenants en plus-value aux lots n° 4, 6, 9, 13, 14 et 15 avec les entreprises et aux montants ci-dessous :
 - Lot n°4 « Charpente métallique, couverture bac acier, zinguerie, bardage bac acier » avec l'Entreprise CMF Structures, 15500 Massiac, pour un montant de 1 036 € HT
 - Lot n°6 « Menuiseries extérieures aluminium », avec l'Entreprise Jarrige, 15300 Murat, pour un montant de 11 585 € HT
 - Lot n°9 « Carrelage, faïence », avec l'Entreprise Caropro, 15100 Les Ternes, pour un montant de 3 325.45 € HT
 - Lot n°13 « Electricité courants forts », avec l'Entreprise Tylinski, 15100 Saint-Flour, pour un montant de 1 418.74 € HT
 - Lot n°14 « Courants faibles », avec l'Entreprise Résintel, 15000 Aurillac, pour un montant de 2 180.69 € HT
 - Lot n°15 « Plomberie, ventilation, chauffage », avec l'Entreprise Tardieu, 15100 Saint-Flour, pour un montant de 3 581.59 € HT
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces dits avenants.

POUR : 62 VOIX

ETUDE DE DEFINITION DES BESOINS ET DE FAISABILITE EN MATIERE DE SERVICES ET DE LOGEMENTS DES SENIORS - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

- ↓ **APPROUVE** le projet d'étude tel que présenté dans la délibération ;
- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel relatif à la mise en œuvre de l'étude tel que présenté ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Etude	18 108,14 €	LEADER	14 486,51 €
		Autofinancement	3 621,63 €
TOTAL HT	18 108,14 €	TOTAL HT	18 108,14 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès du programme LEADER pour ce projet ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 62 VOIX

CONTRAT LOCAL DE SANTE - COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux	36 171.47 €	ARS - FIR	18 085.74 €
		LEADER	14 468.58 €
		Autofinancement	3 617.15 €
Total	36 171.47 €		36 171.47 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière au titre du programme LEADER ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

POUR : 62 VOIX

PROJET DE CABINET MEDICAL A RUYNES EN MARGERIDE : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE

- ↓ **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière d'un montant de 10 000 € au projet de la SCI « Caducée de la Margeride » pour le projet de construction d'un cabinet médical à Ruynes-en-Margeride, tel que présenté au bureau exécutif ;
- ↓ **DIT** que le versement de cette aide se fera au démarrage des travaux de construction, sur présentation de pièces justificatives à ladite SCI ou à toute société qui se substituerait à elle, de type SCM ...

POUR : 62 VOIX

REHABILITATION DU CENTRE D'HÉBERGEMENT DES AYGUES A RUYNES-EN-MARGERIDE : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Travaux et maîtrise d'œuvre	738 347 €	Etat (37%) Conseil Régional (16,5%) Conseil Départemental (10%) Saint-Flour Communauté (16,5%) Autofinancement (20%)	275 744 € 120 000 € 73 835 € 121 099 € 145 669 €
	738 347 €		738 347 €

- ↓ **ATTRIBUE** un fonds de concours au profit de la commune de Ruynes-en-Margeride à hauteur de 16.5% du montant définitif de l'opération pour le projet de réhabilitation du centre d'accueil et d'hébergement des « Aygues ».

POUR : 62 VOIX

EXTENSION ET REHABILITATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT CHANTARISA DE COLTINES : ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Travaux Maîtrise d'œuvre Mission SPS et bureau de contrôle	863 704 € 99 325 € 5 500 €	Etat (DETR 30%) Etat (FNADT 15%) Conseil Régional (12,39%) Conseil Départemental (14,97%) Saint-Flour Communauté (5%) Autofinancement (22,64%)	290 559 € 145 279 € 120 000 € 145 000 € 48 426 € 219 266 €
	968 530€		968 530€

- ↓ **ATTRIBUE** un fonds de concours de Saint-Flour Communauté d'un montant de 48 426 euros au profit de la commune de Coltines pour le projet d'extension et de réhabilitation du centre d'hébergement de Chantarisa.

POUR : 62 VOIX

REHABILITATION DE LA GRANDE TRAVERSEE DU MASSIF CENTRAL A VTT : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- ↓ **APPROUVE** le programme d'actions porté par Saint-Flour Communauté au titre de l'appel à projet intitulé « GTMC VTT - Relance d'un itinéraire emblématique » qui s'élève à 23 785 euros H.T ;
- ↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

↓ Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Equipement, mobilier et signalétique	23 785 €	Europe (FEDER) 40% Conseil Régional (20%) Conseil Départemental (10%) Autofinancement (30%)	9 514,00 € 4 757,00 € 2 378,50 € 7 135,50 €
TOTAL	23 785 €		23 785,00 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter toutes les aides publiques auprès de l'Europe au titre du FEDER, du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Cantal.

POUR : 62 VOIX

TERRAIN DE GRANDS JEUX EN GAZON SYNTHETIQUE : ADOPTION D'UN PLAN DE FINANCEMENT - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS

↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses	H.T	Recettes	H.T
Travaux Maîtrise d'œuvre Divers (SPS, ...)	553 945,00 € 16 170,74 € 5 000,00 €	Etat (DETR 30%) Conseil Régional (14,34%) Conseil Départemental (28,69%) Saint-Flour Communauté (9,56%) Autofinancement (17,41%)	172 534,00 € 82 500,00 € 165 000,00 € 55 000,00 € 100 081,74 €
	575 115,74€		575 115,74 €

↓ **ATTRIBUE** un fonds de concours d'un montant de 55 000 euros au profit de la commune de Saint-Flour pour le projet de terrain de grands jeux en gazon synthétique ;

↓ **PRECISE** que ce fonds de concours sera versé sur présentation du bilan définitif de l'opération.

POUR : 62 VOIX

MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR ET SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA DIRECTION DE L'ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE

↓ **APPROUVE** la convention de mise à disposition de personnel au profit de Saint-Flour Communauté ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la commune de Saint-Flour la convention de mise à disposition pour un attaché de conservation auprès de Saint-Flour Communauté à hauteur de 50 % de son temps de travail du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017.

POUR : 62 VOIX

EDITION DU LIVRE « ACCROCHEES, 10 ANS DE PHOTOGRAPHIES A SAINT-FLOUR » PAR LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - ADOPTION DU TARIF DE VENTE

↓ **ADOpte** le tarif de vente du livre « Accrochées, 10 ans de photographies à Saint-Flour » à 12 € ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

POUR : 62 VOIX

DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - ADOPTION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

↓ **ADOpte** les tarifs de la Diffusion du spectacle vivant par Saint-Flour Communauté tels que définis ci-dessous à compter de la saison culturelle 2017/2018 :

- Tarif majoré : 15 €
- Plein tarif : 10 €
- Tarif réduit : 7 €, applicable aux étudiants sur présentation de la carte d'étudiant, aux jeunes entre 12 et 18 ans et aux groupes à partir de 10 personnes ;
- Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans, pour les élèves du Conservatoire de Saint-Flour Communauté de moins de 18 ans ;
- Spectacle Jeune public (tarif unique) : 4 €, gratuit pour les accompagnateurs dans la limite de 2 accompagnateurs pour 12 jeunes ;
- Séance scolaire : 4 €

POUR : 62 VOIX

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - OUVERTURE ET PUBLICATION DES POSTES D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE POUR LA RENTRÉE 2017-2018

↓ **Ouvre** les postes tels que précisés ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Enseignement des percussions

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2016 : 6h00 hebdomadaires

2017 : prévision de 6h00 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement du violon et du violon traditionnel / Direction d'orchestre symphonique (1h00)

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2016 : 10h45 hebdomadaires

2017 : prévision de 10h45 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de la clarinette / Direction d'orchestre d'harmonie (2h00)

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2016 : 8h30 hebdomadaires

2017 : prévision de 7h45 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement du piano

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2016 : 12h00 hebdomadaires

2017 : prévision de 12h00 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de l'accordéon diatonique

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2016 : 5h00 hebdomadaires

2017 : prévision de 5h00 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de la guitare

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

2016 : 12h00 hebdomadaires

2017 : prévision de 12h00 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme d'État (DE), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

Enseignement de DUMiste

Poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet

2016 : 12h00 hebdomadaires

2017 : prévision de 20h00 hebdomadaires

Diplôme souhaité : Diplôme de musicien intervenant (DUMI), Diplôme d'Enseignement Musical (DEM), dans la discipline.

- ↓ **OPÈRE** à la publicité des postes nécessaire au recrutement des agents ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer les documents administratifs correspondants ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président, à défaut de candidatures statutaires satisfaisantes, à recruter pour une durée maximale d'un an, des agents contractuels possédant au moins les titres ou les diplômes exigés afin de s'inscrire au concours d'assistant territorial d'enseignement artistique, et, selon les candidatures, de les rémunérer sur la base de la grille indiciaire du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique - Échelon 1.

POUR : 62 VOIX

CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL - PROFESSEUR DE MUSIQUE CHARGÉ DE DIRECTION

CRÉATION D'UN POSTE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC

- ↓ **CRÉE** un emploi permanent de Professeur de musique chargé de direction ;
- ↓ **ACCÉPTE** la mutation de l'agent à compter au 1^{er} septembre 2017, en contrat de travail à durée indéterminée (CDI), conformément à l'article 3-5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, la clause relative à la rémunération étant identique à celle du CDI, c'est-à-dire fixée sur le grade de professeur d'enseignement artistique, indice brut 499, majoré 430 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la conclusion de ce Contrat à Durée Indéterminée.

POUR : 62 VOIX

AVANCEMENT DE GRADE SUITE À LA RÉUSSITE À UN EXAMEN PROFESSIONNEL - OUVERTURE D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

- ↓ **OUVRE** un poste d'agent de maîtrise au sein de la filière technique, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2017 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

POUR : 62 VOIX

AVANCEMENT DE GRADE SUITE À LA RÉUSSITE À UN EXAMEN PROFESSIONNEL - OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{NDE} CLASSE

✚ **OUVRE** un poste d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe au sein de la filière technique, à temps complet, à compter du 1er juillet 2017 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

POUR : 62 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H15.

A SAINT-FLOUR, le

Affiché le

- 4 JUIL. 2017

Le Président,

Pierre JARLIER



